MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

DECISION

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le livre Ier du code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article R.141-9 ;
Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement Maine-Océan ;
Vu l'arrêté du 19 janvier 2018 portant agrément de l'extension de la zone d'action d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural et de la dénomination de cette société ;

Décide :

Article 1er. – Monsieur Benoît JACQUEMIN, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire est nommé commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Pays de la Loire.

Article 2. - Monsieur Benoît JACQUEMIN exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du livre 1er du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui seront données.

Article 3. – La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le 16 SEP. 2020

Le ministre de l'agriculture et
de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation,
P / La directrice générale de la performance
économique
et environnementale des entreprises

L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Sébastien BOUVATIER